



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômage

Question au Gouvernement n° 3136

Texte de la question

BAISSE DU CHOMAGE

M. le président. La parole est à Mme Marie-Anne Montchamp, pour le groupe de l'UMP.

Mme Marie-Anne Montchamp. Monsieur le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, au mois de novembre, la baisse de 0,8 % du nombre des demandeurs d'emploi a ramené le taux de chômage de notre pays à 8,7 % de la population active. L'amélioration est tout à fait remarquable : en un mois, ce sont 17 400 personnes qui ont cessé d'être inscrites au chômage.

Je sais bien que nos opposants cherchent à minimiser ces excellents résultats (*Protestations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains*), comme le faisait, hier soir encore, sur une radio nationale, le premier secrétaire du parti socialiste. Mais nous devrions, tout au contraire, considérer ces 360 000 chômeurs en moins comme un succès important. Le Président de la République a eu raison de le souligner et de confirmer le cap.

En même temps, nous savons bien que le chômage est une réalité complexe, qui mérite que l'on distingue par exemple le chômage des jeunes, le chômage des seniors et le chômage des personnes handicapées. Les résultats, nous le savons, ne sont pas homogènes. De la même manière, nous savons tous que, dans nos circonscriptions, à l'annonce de ces bons résultats, beaucoup de demandeurs d'emploi restent dans une attente difficile et douloureuse.

Ma question comporte deux points. D'une part, pouvez-vous nous détailler les résultats obtenus sur le front de l'emploi et nous préciser toutes les avancées que le gouvernement de Dominique de Villepin, soutenu par notre majorité, a su obtenir ? (*" C'est de la poudre aux yeux ! " sur les bancs du groupe socialiste.*) D'autre part, pouvez-vous nous indiquer s'il est réaliste d'envisager que l'on passe sous la barre des 8 %, et, dans ce cas, à quelle échéance et à quelles conditions ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Madame la députée, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1 a baissé de 10 % entre novembre 2005 et novembre 2006, et de 15 % depuis février 2005, soit une diminution de 360 000 demandeurs d'emploi. Celle-ci concerne les jeunes, parmi lesquels le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 10 %. Mais, pour la première fois, ce qui est très important, elle profite aussi aux chômeurs de longue durée, dont le nombre a diminué de 12 %, et aux demandeurs d'emploi de plus de cinquante ans, en baisse de 9 %.

M. Jacques Desallangre. C'est la période des soldes !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Néanmoins, il nous reste du chemin à parcourir, vous avez raison de le souligner, notamment en direction de nos concitoyens handicapés. Voilà pourquoi, avec Philippe Bas, nous avons présenté un nouveau parcours, dont nous souhaitons qu'il soit mis en oeuvre dans un délai de moins de six mois, en direction des demandeurs d'emploi handicapés, car il n'est pas tolérable que leur taux de chômage soit encore deux fois plus supérieur à la moyenne nationale.

Cette politique correspond à des créations d'emplois - il y en aura 200 000 dans le secteur marchand -, ainsi qu'à la mise en place et à la montée en puissance du plan de cohésion sociale autour des contrats

d'apprentissage. Jamais ceux-ci n'auront été aussi nombreux. Par ailleurs, 230 000 contrats de professionnalisation ont été signés depuis la création de ce dispositif. Enfin, les contrats d'avenir permettront à des hommes et des femmes depuis longtemps au RMI de revenir vers l'emploi.

Notre priorité, pour les temps qui viennent, c'est la bataille pour l'emploi annoncée par le Premier ministre. Notre engagement sera naturellement en faveur des jeunes des quartiers, des moins qualifiés et de ceux qui, bien que qualifiés, ne trouvent pas d'emploi. L'égalité des chances, tel est l'objectif européen pour 2007. Je vous propose que nous le partagions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Anne Montchamp](#)

Circonscription : Val-de-Marne (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3136

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 janvier 2007